

Convention de prêt de matériel

Entre

La Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Représentée par le Président Pascal Sailliot

Désigné ci-après comme « le prêteur ».

Et l'AAPPMA de

Représentée par

Désigné ci-après comme « l'emprunteur ».

L'emprunteur s'engage à observer scrupuleusement les prescriptions ci-après.

Article 1 : Lors de l'emprunt, l'emprunteur doit fournir les pièces suivantes:

- la convention de prêt de matériel signée et datée,
- la fiche de prêt
- un chèque de caution du montant demandé

Article 2 : La fiche de prêt est temporaire. Elle est renseignée et signée contradictoirement lors de la mise à disposition et du retour du matériel. Elle précise le type de matériel et son état de fonctionnement, les accessoires éventuels, ainsi les modalités d'utilisation.

Article 3 : Le transport est à la charge de l'emprunteur.

Article 4 : L'emprunteur s'engage à ne pas apporter de modifications au matériel prêté.

Article 5 : Le prêteur ne peut être tenu responsable en cas d'utilisation frauduleuse ou illicite du matériel emprunté.

Article 6 : En cas de détérioration constatée en différentiel de la fiche matériel ou de perte du matériel, il est convenu au remboursement au prix d'achat, soit aux frais de réparations à la charge de l'emprunteur.

Article 7 : En cas de dysfonctionnement, le matériel devra être immédiatement remis au prêteur et sera signalé sur la fiche de prêt.

Article 8 : Un chèque de caution sera demandé en fonction du matériel emprunté. Elle s'élève à environ 1/3 de la valeur réelle du matériel emprunté.

Article 9 : l'emprunteur procéder au retrait et à la restitution du matériel à l'adresse suivante : 1 rue des Alpes 62510 Arques (bureaux de la Fédération).

Fait à Arques, le

FDAAPPMA62

Nom :

Prénom :

Signature du prêteur

Pour l'emprunteur

Nom :

Prénom :

Signature du représentant

Fiche de prêt

Nom du matériel	Valeur	Cautiion	Quantité	Total caution
Simulateur de pêche • <i>Simulateur</i> • <i>Ecran TV + pied + télécommande</i> • <i>Câble HDMI</i> • <i>Une souris + tapis rigide</i> • <i>Une canne + bobine de tresse</i> • <i>Un dérouleur électrique de 7 m</i> • <i>Communication FD</i> • <i>Notice</i>	3500,00 € 1000,00 € 20,00 € 50,00 € 200,00 € 20,00 € 20,00 €	1 500 €		
Roll Up • <i>Sauvons nos rivières</i>	120,00 €	40 €		
Tapis de lancer • <i>Tapis de lancer + sac de transport</i> • <i>Une canne à pêche + un leurre</i> • <i>Communication FD</i>	400,00 € 150,00 € 20,00 €	150 €		
Vidéo projecteur • <i>Housse + câble</i>	800,00 €	250 €		
Brochet 	350,00 €	120 €		
Perche 	350,00 €	120 €		

Lamproie 	350,00 €	120 €		
Truite Fario 	350,00 €	120 €		
Anguille 	350,00 €	120 €		
Tanche 	350,00 €	120 €		
Carpe 	350,00 €	120 €		
Verre réutilisables personnalisés FD	200,00€	70€		
Total emprunté				

Etat de matériel

DEPART

Le :
Etat à la remise :
Chèque de caution n° :

Pour le prêteur
Nom :
Prénom :
Signature

Pour l'emprunteur
Nom :
Prénom :
Signature

RETOUR

Le :
Etat au retour :
Chèque rendu : ☐ oui ☐ non

Pour le prêteur
Nom :
Prénom :
Signature

Pour l'emprunteur
Nom :
Prénom :
Signature